

Département du  
TARN  
Arrondissement  
ALBI  
Canton  
ALBI SUD

**DELIBERATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE**  
**D24017CCAS**  
**Séance du 27 juin 2024 à 18 heures 30**

Ce jour d'hui le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30  
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la  
Convocation  
Le 17/06/2024

Date d'Affichage  
Le 18/06/2024

Date de mise en ligne  
de la délibération :  
Le 01/07/2024

**Présents :**

**Membres élus :**

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie ESCORISA GRIMAUD, Marie-Thérèse FRAYSSINET,

**Membres nommés :** Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

**Absents excusés :** Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Michel CUPOLI, Bruno VICTORIA, Boualem MEGUENNI

**Secrétaire :** Sophie GRIMAUD ESCORISA

**Objet de la délibération :** Aide aux particuliers – Situation n°2

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile de Mme  
, domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de prendre en charge le paiement de la sortie au jardin des Martels le 11 juillet 2024 qui s'élève à 20 €, afin de rompre sa solitude.

Certifié conforme au Registre  
Fait au SEQUESTRE le 27 juin 2024

La Vice-Présidente,

**Agnès BRU**



La secrétaire de séance,  
**Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.